

## MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

---



### MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION DE  
STATIONS-SERVICE AU GAZ NATUREL VEHICULE SUR LE  
TERRITOIRE DU FINISTÈRE**

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(CCTP)

### MAITRE D'OUVRAGE :

Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère

Lu et Approuvé  
Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Le Prestataire

## Table des matières

1. Contexte du Projet.....	3
1.1. Présentation du SDEF .....	3
1.2. Présentation du projet.....	3
2. Objet du marché : .....	4
3. Définition des missions : .....	4
3.1. Généralités .....	4
3.2. Modalités de réalisation d'une station-service .....	5
3.3. Missions à exécuter en parallèle.....	8
3.4. Prestations supplémentaires .....	10
3.5. Evaluation et suivi des performances de l'exploitant.....	10
4. Réunions.....	10

## **1. Contexte du Projet**

### **1.1. Présentation du SDEF**

Créé en 1948, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère est un Etablissement Public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 271 communes sur les 279 que compte le département. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité (AOD), le SDEF s'assure de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire dans le cadre du contrat de concession signé avec ENEDIS et la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau électrique. Le SDEF dispose également de quatre compétences optionnelles : l'éclairage public, les communications électroniques, le gaz et prochainement les réseaux de chaleur.

Il intervient également dans les domaines liés à la transition énergétique : la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, la gestion de certificats d'économie d'énergie, les groupements d'achat d'énergie ...

Le SDEF travaille en collaboration avec un vaste réseau d'acteurs, et en tant que partenaire de la mise en œuvre de la transition énergétique dans le Finistère.

### **1.2. Présentation du projet**

Le développement du Gaz Naturel Véhicules (GNV), qui permet d'importantes réductions des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, se déroule dans plusieurs pays européens mais est actuellement freiné en France du fait de l'absence d'initiative privée pour la construction du réseau de stations d'approvisionnement nécessaires au déclenchement de la décision d'achat de véhicules roulants au GNV par les transporteurs.

C'est pourquoi le SDEF a décidé de contribuer à son développement en prenant en charge la construction et l'exploitation des premières stations ouvertes au public sur le territoire du Finistère.

Dans une première phase, trois stations publiques seront implantées. Dans un second temps, quatre stations supplémentaires seront étudiées.

Ce projet s'inscrit dans une démarche régionale complète qui vise à développer un réseau cohérent à l'échelle de la Bretagne et qui implique donc les quatre syndicats départementaux d'énergie. Ainsi, le SDEF participe au projet « Bretagne Mobilité (Bio)GNV » qui répond à l'appel à projet Solutions intégrées de mobilité GNV lancé par l'ADEME en 2017. La candidature bretonne est présélectionnée et l'instruction se poursuit. Ce projet est le résultat d'un vaste partenariat qui inclut, en plus des 4 syndicats d'énergie bretons regroupés au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh), la Région Bretagne, GRT gaz, GRDF, Bretagne Supply Chain (cluster) et les fédérations du transport routier de marchandises et de voyageurs.

## **2. Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de stations-service publiques distribuant du gaz naturel véhicule (GNV) sous forme compressée pour tout type de véhicules allant des poids lourds et aux cars jusqu'au véhicules légers.

Le marché est constitué d'un accord-cadre mono-attributaire et de marchés subséquents par station publique créée.

Le projet du SDEF porte sur la constitution d'un réseau de 7 stations publiques GNC sur son territoire autour de pôles identifiés.

Ce projet a vocation à pallier une défaillance actuelle de l'initiative privée. Si des initiatives privées apparaissent au cours du projet, le SDEF est susceptible de renoncer à déployer certaines des stations.

Dans une première phase, le SDEF envisage la construction de trois stations destinées à desservir les 3 pôles urbains et logistiques du Finistère :

- Le secteur de Morlaix
- Le secteur de Quimper
- Le secteur de Brest-Landerneau

Dans une deuxième phase, le SDEF a identifié 4 autres pôles susceptibles d'accueillir des stations : Carhaix, Landivisiau, Châteaulin et Quimperlé.

Les phases énoncées ci-dessus ne sont pas contractuelles. A ce stade, le calendrier de réalisation n'est pas complètement fixé et dépend notamment de la maîtrise foncière des sites envisagés.

Le titulaire réalisera les éléments de mission techniques suivants :

- Montage de l'opération
- Programmation - conception
- Assistance au choix des prestataires
- Travaux, réception et mise en service
- Suivi et assistance pour l'ensemble des procédures d'aménagement et d'urbanisme ainsi que la déclaration ICPE
- Suivi et assistance pour les contrats associés de raccordement, d'approvisionnement, d'assurance, de fourniture de carburant et de monétique
- Evaluation et suivi des performances de l'exploitant

## **3. Définition des missions :**

### **3.1. Généralités**

Dans un souci de qualité, le prestataire s'attachera à respecter les règles suivantes :

- suivre une démarche rigoureuse et explicitée dans ses propositions.
- être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des actions à entreprendre.
- garantir son objectivité, notamment dans les propositions techniques
- respecter les choix du maître d'ouvrage

Les missions de l'AMO sont scindées en 4 parties techniques définies à l'article 3.2 qui se suivent chronologiquement l'une après l'autre, 3 parties dont l'exécution est réalisée parallèlement aux 4 premières, définies à l'article 3.3, les modalités de missions supplémentaires à l'article 3.4 et une mission d'évaluation définie à l'article 3.5.

Les éléments de missions sont considérés comme des phases techniques conformément à l'article 20 du CCAG PI. Comme prévu par l'article 29 et 31.3 du CCAG-PI, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'interrompre le marché à l'achèvement de chaque élément de mission, sans que cela donne droit au versement d'une indemnité pour le titulaire.

Les missions confiées au prestataire se dérouleront selon les modalités suivantes :

### **3.2. Modalités de réalisation d'une station-service**

#### 3.2.1. Montage de l'opération

Sur la base du préprogramme succinct établi pour chaque station, le titulaire vérifiera l'adéquation des sites avec leur usage futur (accès, positionnement des raccords au réseau, topographie, contraintes urbanistiques et environnementales), la satisfaction de l'attente des utilisateurs et exposera trois différents scénarios de solutions techniques avec avantages et contraintes.

Pour établir les choix techniques, le titulaire devra respecter les objectifs suivants :

- Prendre en compte les meilleures technologies et expériences du moment en matière de stations -service GNV
- Assurer la performance technique et la qualité d'usage
- Rechercher une bonne intégration environnementale favorisant le respect des abords du site et l'acceptabilité sociétale
- Eviter les surdimensionnements
- Rechercher la sobriété dans la consommation des matériaux et de l'énergie, limiter l'artificialisation du site et prendre en compte la durabilité des choix technologiques ;
- Viser la plus grande sécurité pour l'environnement immédiat et futur.

Une évaluation multicritère des différents scénarios sera élaborée sous forme d'un document d'aide à la décision qui devra permettre au SDEF d'arrêter un choix définitif qui pourra être un des scénarios ou un quatrième scénario résultant des trois premiers.

Cette analyse présentera notamment les critères du coût, de la durée et de la charge organisationnelle de mise en œuvre, de la durabilité de l'équipement, de son adaptabilité à une évolution des besoins, sa qualité environnementale.

Ils préciseront également les responsabilités de chaque intervenant, les procédures qui devront être respectées, les avantages et inconvénients en termes de sécurité, de fonctionnalité et de qualité de service à l'utilisateur.

Ces scénarios seront soumis pour décision au maître d'ouvrage.

Sur la base du potentiel de clientèle, du chiffrage estimatif des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, des propositions tarifaires, le titulaire élaborera un compte d'exploitation prévisionnel pour chacune des stations.

Les différents postes seront listés et argumentés ainsi que les hypothèses retenues. Seront notamment distingués :

- les coûts de l'installation,
- les recettes d'exploitation,
- les coûts d'exploitation,
- les coûts de maintenance,
- la fiscalité applicable
- les coûts de fin de vie.

Actions attendues :

*Visite des sites en compagnie d'un représentant du maître d'ouvrage*

*Recueil et prise de connaissances des informations existantes (plans, servitudes, études préalables sur le potentiel GNV et le renouvellement des flottes transporteurs)*

*Entretiens avec le maître d'ouvrage, ses partenaires et les représentants des futurs utilisateurs*

*Etude de marché*

*Fiche d'objectifs préliminaires, formulés en termes de service à rendre*

*Proposition de 3 scénarios avec une analyse multicritères*

*Consolidation du modèle économique*

*Proposition d'éventuelles études ou mesures complémentaires*

**Livrable : Un rapport intermédiaire de cette première phase récapitulant toute la démarche, les scénarios, la solution retenue, le modèle économique. Ce rapport fait l'objet d'une validation du SDEF qui autorise par ordre de service le passage à la phase suivante**

A titre indicatif, cette phase est à réaliser dans un délai de 1 à 2 mois.

3.2.2. Programmation - conception

Dès que le maître d'ouvrage aura validé la solution technique et le rapport intermédiaire de la phase 1, il notifiera par ordre de service le commencement de cette phase de construction du programme détaillé de l'opération.

Le prestataire sera chargé de rédiger le programme fonctionnel, technique, énergétique et environnemental sur la base du scénario validé. Celui-ci inclut :

- une présentation de l'opération et de son contexte
- une présentation des objectifs du maître d'ouvrage
- une présentation des espaces et de leur organisation
- les spécifications techniques et contraintes
- les fonctionnalités attendues
- les prescriptions paysagères, de sécurité
- les exigences et le niveau de qualité de service de la maintenance
- les exigences et le niveau de qualité de service de l'exploitation
- les plans des stations
- les estimations financières détaillées
- le planning détaillé.

Actions attendues :

*Rédaction du programme des opérations*

**Livrable : Un rapport intermédiaire de cette deuxième phase récapitulant toute la démarche et le programme détaillé comprenant le mémoire technique détaillé avec les notes de calcul, les estimations détaillées par poste technique et l'ensemble des plans détaillés. Ce rapport fait l'objet d'une validation du SDEF qui autorise par ordre de service le passage à la phase suivante.**

A titre indicatif, cette phase est à réaliser dans un délai de 1 à 2 mois.

### 3.2.3. Assistance au choix des prestataires

Sur la base du programme détaillé, l'entreprise fera des propositions au maître d'ouvrage sur le mode de dévolution des marchés de travaux.

Le titulaire accompagnera le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises. Il proposera, le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le projet de règlement de consultation incluant les critères d'analyse (candidature et offre) et le détail du mémoire technique attendu des candidats pour la construction de la station. Il proposera également au besoin les documents concernant le coordinateur SPS et l'éventuel contrôle technique.

Il vérifiera que les projets présentés correspondent aux attentes du programme, y compris en ce qui concerne le planning, les préoccupations d'environnement, l'adéquation avec les besoins des usagers, les modalités proposées d'entretien et de maintenance et les conditions d'exploitation.

Il conseillera le maître d'ouvrage pour la réalisation d'un chantier exemplaire sur le respect de l'environnement et des conditions de sécurité.

#### Actions attendues :

*Rédaction des pièces de marchés*

*Définition des critères pour l'analyse des offres*

*Préparation de l'analyse des offres*

*Avis sur les références, compétences et moyens*

*Avis sur la méthode et les moyens proposés*

*Participation à la réunion de sélection des candidatures*

*Participation aux auditions éventuelles*

*Participation à la rédaction du rapport de synthèse d'analyse des offres*

#### **Livrables :**

**-Un rapport descriptif des différentes solutions possibles pour la dévolution des travaux,**

**-Un CCTP et un RC sera rédigé en fonction du mode de dévolution des travaux qui aura été choisi par le MOA.**

**Cette troisième phase se clôturera par un rapport de synthèse récapitulant toute la démarche et les éléments pour le choix du prestataire. Ce rapport fait l'objet d'une validation du SDEF qui autorise par ordre de service le passage à la phase suivante.**

A titre indicatif, cette phase est à réaliser dans un délai de 1 mois pour la fourniture des pièces de marché et accompagne ensuite le calendrier des consultations.

### 3.2.4. Travaux, réception et mise en service

Le titulaire participe à la préparation du chantier. Il participe aux réunions de maîtrise d'ouvrage de suivi du chantier qui se réunissent une fois par mois. Il donne son avis sur la présentation de travaux modificatifs.

Le titulaire accompagne les opérations de réception et de mise en service. Il propose des mesures de performances adaptées aux installations construites. Il prépare le dossier d'entretien-maintenance et constitue le dossier des ouvrages exécutés (DOE).

Il contrôle le dossier des interventions ultérieures sur les ouvrages.

Actions attendues :

*Co-Organisation de la réunion de cadrage de la phase travaux, vérification des dispositions pour la gestion environnementale du chantier*

*Participation aux réunions mensuelles de maîtrise d'ouvrage et rédaction des comptes-rendus*

*Avis sur les propositions de travaux modificatifs*

*Visite impromptue sur a minima trois réunions hebdomadaires de chantier*

*Contrôle du dossier des interventions ultérieures sur les ouvrages (DIUO)*

*Suivi et contrôle des essais avant mise en service*

*Proposition des procès-verbaux de réception*

*Suivi des réserves*

*Constitution du dossier d'entretien-maintenance*

*Constitution du dossier des ouvrages exécutés (DOE)*

**Livrables : Les comptes-rendus de chantier et le dossier des ouvrages exécutés comme livrable final. Ce rapport fait l'objet d'une validation du SDEF qui autorise par ordre de service le passage à la phase suivante.**

A titre indicatif, cette phase est à réaliser dans un délai variable en fonction de la durée des travaux et de la date de mise en service. Le DOE est à produire dans un délai d'un mois après la mise en service au plus tard.

### **3.3. Missions à exécuter en parallèle**

Les missions décrites ci-dessous n'ont pas un caractère chronologique, contrairement à celles présentées au point 3.2. Chaque étape des différentes missions sera formalisée par un ordre de service fixant le délai de réalisation.

#### 3.3.1. Exploitation et maintenance d'une station

Le titulaire accompagnera le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur le mode d'exploitation et maintenance. Il proposera notamment un rapport sur les avantages et inconvénients économiques, techniques et juridiques des différents modes d'exploitation existants, de la régie ou de la délégation de service public.

Cette mission se déroulera en parallèle de la phase 3.2.3 assistance pour le choix du ou des prestataires pour les marchés de travaux.

Chaque étape de cette mission sera matérialisée par un ordre de service.

Actions attendues :



*Présentation du rapport d'analyse avantages et inconvénients des différents modes d'exploitation*

*Validation de la décision du SDE*

*Définition des critères pour l'analyse des offres*

*Rédaction des pièces nécessaires pour la consultation du prestataire*

*Préparation de l'analyse des offres*

*Avis sur les références, compétences et moyens*

*Avis sur la méthode et les moyens proposés*

*Participation à la réunion de sélection des candidatures*

*Participation aux auditions éventuelles*

*Participation à la rédaction du rapport de synthèse d'analyse des offres*

**Livrable : Un rapport intermédiaire de cette phase récapitulant toute la démarche et les éléments pour le choix du prestataire. Ce rapport fait l'objet d'une validation du SDEF.**

### 3.3.2 Le suivi et l'assistance pour l'ensemble des procédures d'aménagement et d'urbanisme et la déclaration ICPE

Dès la notification du marché, le titulaire préparera, conjointement avec le maître d'ouvrage, tous les documents nécessaires pour obtenir les autorisations d'aménagement et d'urbanisme nécessaires au projet.

La construction des stations envisagées relève a priori du régime de la déclaration ICPE. Le titulaire constituera le dossier de déclaration ainsi que les documents associés (Périmètre ATEX, descriptifs de sécurité...).

#### Actions attendues :

*Constitution des dossiers*

*Réponse aux éventuelles remarques et réaménagements demandés par les autorités*

*Participation aux éventuelles réunions sollicitées par les autorités*

**Livrables : Les dossiers à transmettre et les réponses aux demandes de modification**

### 3.3.3. Le suivi et l'assistance pour les contrats de raccordement, d'approvisionnement, d'assurance, de fourniture de carburant et de monétique

Le titulaire fournira des propositions de formalisation des différents contrats, expliquera les différentes modalités et détaillera les avantages et inconvénients de différentes formulations possibles.

Raccordement : le titulaire vérifiera la proposition de contrat de raccordement proposé par les exploitants de réseau (GRDF et GRT).

Approvisionnement : le titulaire évaluera la meilleure solution pour le SDEF entre utiliser son groupement de commande pour l'achat de gaz ou associer l'approvisionnement au marché d'exploitation-maintenance.

Assurance : le titulaire conseillera le SDEF sur les modalités d'assurance des stations.

Vente de carburant : le titulaire proposera les modalités de la relation avec les clients dans la logique de la plus grande simplicité du point de vue de l'utilisateur du réseau local, régional et national.

Monétique : le titulaire fera des propositions sur la monétique en lien avec le point précédent.

Actions attendues :

*Etablissement d'un programme de travail sur les différents documents*

*Validation des choix lors des réunions mensuelles de maîtrise d'ouvrage.*

### **3.4. Prestations supplémentaires**

Dans le cas où des prestations supplémentaires devaient être ajoutées, le prix des prestations sera déterminé selon les prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires pour des journées d'intervention ingénieur ou technicien et les éventuels frais de déplacement.

### **3.5. Evaluation et suivi des performances de l'exploitant**

Le titulaire réalisera, après 12 mois de mise en service, une évaluation des performances des installations, un bilan sur le coût annuel de fonctionnement et de l'entretien maintenance, une estimation du temps de retour sur investissement des équipements révisée. Il rédigera un bilan d'évaluation et proposera des mesures correctives.

Actions attendues :

*Visite des installations et étude de leur fonctionnement*

*Bilan comptable de l'exploitation et de la maintenance*

*Bilan économique révisé avec estimation du temps de retour sur investissement*

*Rédaction d'un rapport d'évaluation avec préconisation de mesures correctives.*

*Présentation de ce rapport à la maîtrise d'ouvrage*

**Livrable : Le rapport d'évaluation avec préconisation de mesures correctives. Ce rapport fait l'objet d'une validation du SDEF.**

A titre indicatif, cette phase est à réaliser dans un délai de 1 à 2 mois.

## **4. Réunions**

Le prestataire devra participer aux réunions de travail, telles que mentionnées dans le descriptif des missions de chaque marché subséquent.

Les documents nécessaires à la préparation de chaque réunion devront être réceptionnés au SDEF, 7 jours avant chaque réunion.

Afin de minimiser les coûts, le SDEF et le prestataire s'efforceront de regrouper les réunions de missions en cours.